

# SCIENCE TO BUSINESS (S 2 B)

Université Ferhat ABBAS  
Sétif1

Présenté par: **Pr. N. E. Demagh**

Cellule Science to Business

# Université – Secteur économique

Malgré les efforts des uns et des autres (Forum, exposition...)

→ Elles restent timides: - Pas d'interlocuteur ?

- Méconnaissance des enjeux et possibilité ?

- Absence le cadre juridique ?

Université

●  
? Qui va vers qui ?

Secteur économique

→ Catalyser les échanges

- En rapprochant des acteurs directes

- En réunissant les partenaires par petits groupes (Proposé par

M. Zaaboub)

La mise en place de la cellule locale ZIDI jouera un rôle déterminant dans l'accomplissement de ces préoccupations

# 1-Présentation

« Science to Business » équivalent à «Petit déjeuner d'affaires», basée sur une idée suggéré par le Pr.N.MELLIKCHI lors de son passage à Sétif en automne 2015.

\* Elu Membre de American Physical Society, 2018)





## 2- Introduction

« Science to Business » ou « les jeudis de la recherche », est:

- Une rencontre entre les chercheurs de l'université UFAS1 avec les cadres d'une entreprise;
- Une ouverture de l'université sur son environnement socio-économique via la valorisation, la formation, l'expertise et conseil, et les solutions technologiques

Ces rencontres se veulent être un espace de concertation où tous les acteurs:

- ❖ **expriment** leurs préoccupations et leurs idées  
**et surtout**
- ❖ **rapprochent** leurs points de vue

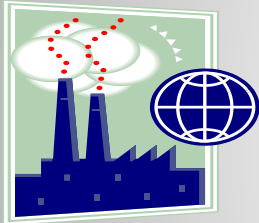
Afin de construire des ponts solides où l'intérêt mutuel prime dans un partenariat gagnant-gagnant.

D'une part,



les chercheurs universitaires ont capitalisé des savoirs scientifiques et technologiques importants et aspirent à la valorisation de leur recherche.

D'autre part,



l'entreprise avec son savoir-faire ambitionne la croissance économique et le développement.

Dans un contexte de concurrence, l'innovation et la veille technologique sont des paramètres déterminants.

Face à ce défi, l'entreprise peut trouver des solutions dans un partenariat avec une entité de recherche universitaire.

# Le rapprochement Université-Entreprise devient plus qu'un atout, une nécessité! dans cette équation.

Pour l'UFAS, c'est l'un des objectifs cruciaux du Projet de développement de notre Université.

Les enjeux ?



L'université peut apporter:

- + un personnel compétent,
- + un équipement spécifique,
- + une approche rigoureuse pluridisciplinaire,
- + une ouverture vers la recherche internationale,
- + une occasion de mieux connaître des collaborateurs potentiels.

L'université peut, en retour, bénéficier:

- ✚ des connaissances pratiques de l'entreprise;
- ✚ de l'accès à une instrumentation spécialisé;
- ✚ des thèmes de recherche à impact socio-économiques;
- ✚ de l'information, sur l'évolution du marché du travail et des besoins. Information utile pour l'orientation efficace de la formation universitaire;
- ✚ des possibilités de stage et d'insertion de nos diplômés;
- ✚ etc.

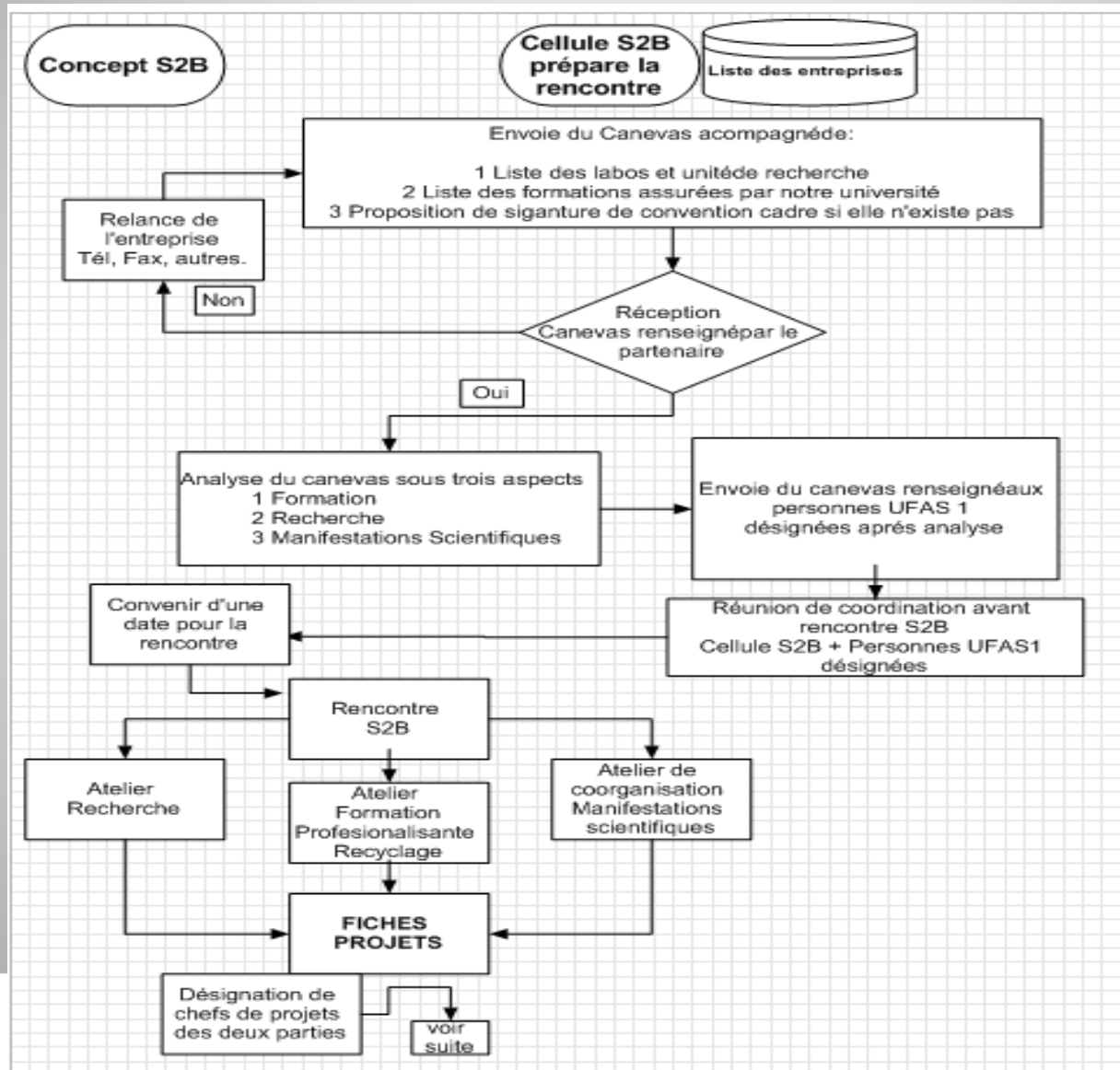


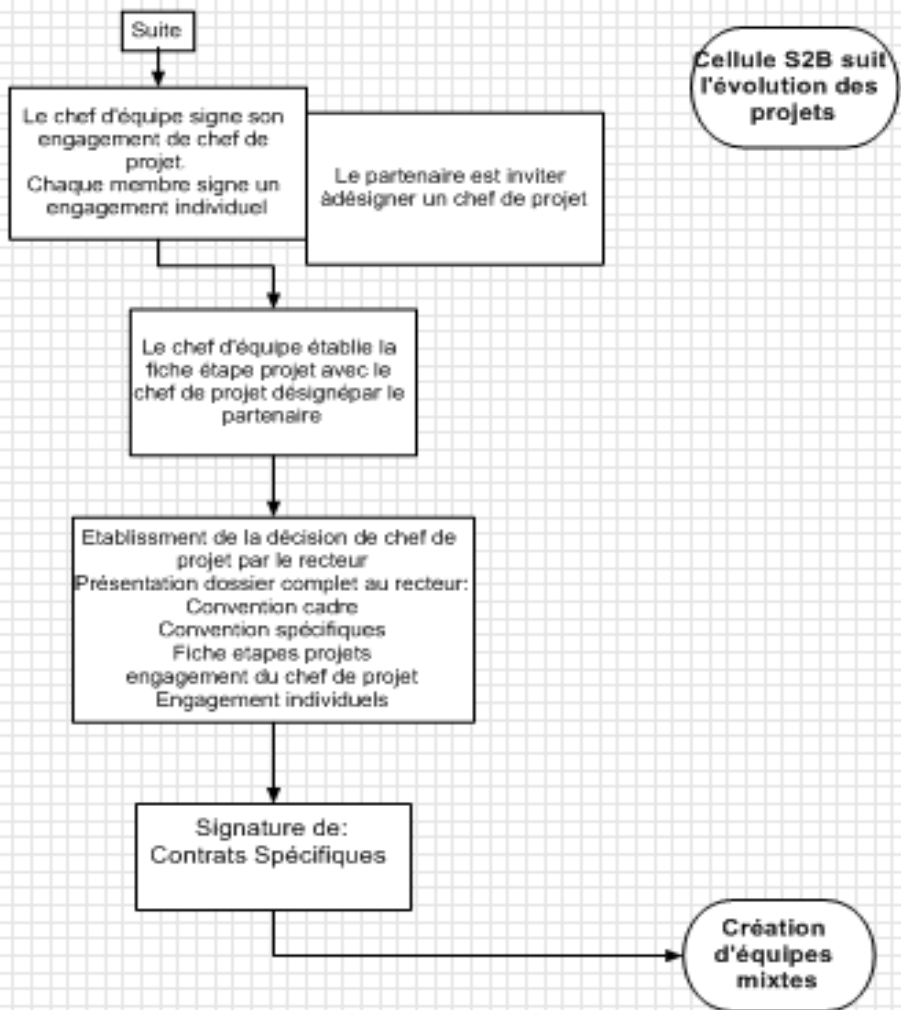
# 3-Démarche du S to B

- Identification des entreprises privées ou publics qui montrent un intérêt à coopérer avec l'université
- L'envoi des canevas (questionnaires) par e-mail et/ou papier aux entreprises.
- Collecte des canevas et analyse de leurs contenus.
- Identification des acteurs de la formation, de la recherche, des stages et événements scientifiques de l'université.
- Fixation d'une date de rencontre, d'un commun accord, avec le partenaire socio-économique.

- Déroulement de la rencontre S2B à l'université. Organisation en 03 ateliers:
  - Atelier1 : Formation
  - Atelier2 : Recherche
  - Atelier3 : Stages et évènements scientifiques
- Restitution des rapports des 03 ateliers
- Proposition des conventions spécifiques en identifiant le contenu et les délais de réalisation de chaque projet
- Désignation des chefs de projets et des équipes mixtes
- Signature des conventions spécifiques
- Proposition des dates prévisionnelles de début des travaux et d'évaluation trimestrielle de chaque projet.

# Organigramme





# 4- Les objectifs du S to B

- Ouverture de l'université sur son environnement socio économique
- Permettre le rapprochement de la recherche universitaire des besoins et souhaits des entreprises
- Mettre à la disposition de ses partenaires, les ressources humaines et matérielles nécessaires à la conduite de projets menés en commun
- Favoriser le transfert des savoirs et de la technologie
- Proposer des formations spécialisées, en particulier, des formations professionnalisantes adaptées aux besoins des entreprises
- Travailler en étroite collaboration avec les services des stages des étudiants en vue d'une meilleure insertion professionnelle

# 5- Le plan d'action S to B

Rencontre avec les responsables de CCI le 09 juin 2016



# Rencontre avec les cadres du groupe **IRIS-SAT** (SATEREX) le 27 Octobre 2016



# Rencontre avec les cadres du **SPA** **MAMI** le 10 Novembre 2016





## Rencontre avec le **PDG de Cévital & Brandt** pendant la journée de l'entrepreneuriat



- Visite de travail à **l'école de l'air** de Ain-Arnat



Rencontre avec les cadres de **K-Plast**

Rencontre avec le groupe **CONDOR**

Envoi des canevas et invitations aux entreprises **CIMENTERIE AEK ; ENPC ; ADE ; BCR.**

**Invitation est ouverte pour toutes les entreprises**

# Recommandations

- Formation et recyclage: Palier les processus (canevas) lents et les difficultés liées à la diversité des spécialités des entreprises → plus tôt axer sur la formation spécialisée non diplômante mais attestant le niveau. Car le but est de communiquer des compétences.
- Implication d'avantage des laboratoires de recherche dans lesquels les projets sont hébergés

# 6- Conclusion

L'université Ferhat Abbas est l'initiatrice du S2B au niveau national. Actuellement, la tutelle a généralisé cette initiative à tous les établissements de l'enseignement supérieur.

Les rencontres S2B constituent une opportunité d'Ouverture de l'université sur son environnement socio-économique.

Ces rencontres interface tous les acteurs pour exprimer leurs préoccupations, leurs idées en vue d'aboutir à la conclusion d'un partenariat gagnant-gagnant.

L'invitation est lancée à tous les Directeurs et Chefs d'entreprise pour se rapprocher de l'université afin de bénéficier des opportunités de partenariat

# Convention spécifique

Convention de recherche

**L'Université Ferhat ABBAS SETIF 1 (UFAS1)**, Campus EL BEZ, représentée par Monsieur DJENANE Abdelmadjid, agissant en qualité de Recteur, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente,

**D'une part, et**

.....  
.....  
.....

**D'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre de travail pour un partenariat de recherche sur le projet de recherche intitulé :.....

**ARTICLE 2 : Textes de référence**

La présente convention est régie par les dispositions de la législation et de la réglementation algérienne en vigueur.

**ARTICLE 3 : Parties concernées**

La présente convention est établie entre l'université Ferhat ABBAS Sétif 1, et notre Partenaire :.....

**ARTICLE 4 : Domaines de coopération**

Les deux parties se proposent d'entreprendre conjointement des projets de recherche et développement en commun accord dans le domaine suscité, selon la fiche étape projet annexée à cette convention. Cette coopération concerne les thèmes suivants :

Phases	étapes du projet
1ère PHASE	

<b>2<sup>ème</sup> PHASE</b>	

**Seuil des 100%**

**ARTICLE 5 : Dispositions diverses**

La mise en œuvre de cette convention donnera lieu à la conclusion de contrats d'exécution entre les parties concernées selon la fiche étapes projet « Annexe 1 ».

Ces contrats pourront contenir selon les besoins des annexes portant des clauses particulières ou des spécifications techniques relatives aux travaux ou actions envisagés ; des avenants peuvent si nécessaire être conclus en vue de modifier compléter ou préciser certains éléments de la convention de base.

Cette convention sera suivie par le représentant de chaque partie désigné à cet effet qui en rendra compte régulièrement à sa direction respective, sous forme de rapports d'activité à la fin de chaque phase.

**ARTICLE 6 : Confidentialité**

Chacune des deux parties s'interdit de divulguer ou de communiquer à tout tiers sous quelque forme que ce soit les documents et informations reçus de l'autre partie; scientifiques, techniques et industriels ainsi que tout résultat obtenu au cours du projet commun.

L'exploitation ou toutes formes de valorisation (publication, brevet, etc.) des résultats scientifiques ne peut être envisagée qu'après accord préalable des deux parties.

**ARTICLE 7 : Force majeure**

Il est entendu par force majeure pour l'exécution de cette convention tout acte ou événement indépendant de la volonté des deux parties. Les deux parties seront momentanément déliées de leurs obligations ; la partie affectée par la force majeure informera le partenaire dans les dix (10) jours par notification écrite recommandée avec accusé de réception. Le retard ainsi occasionné sera déduit des délais contractuels.

**ARTICLE 8 : Résiliation**

Les parties peuvent convenir d'un commun accord de la résiliation de la présente convention ; les parties prendront note de l'état d'avancement des travaux et détermineront conjointement la nature et l'étendu des travaux qu'il y aurait à compléter s'il y a lieu.



**ARTICLE 9 : Durée de la convention**

La durée de cette convention est de trois (03) ans renouvelable par tacite reconduction et entrera en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties.

**Article 10 : Suivi de la présente convention**

Le Directeur Technique de l'entreprise.....et le chef de projet UFAS 1 du labo..... sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du suivi de la présente convention.

**SIGNATAIRES**

Chef de projet UFAS 1

Le Directeur Technique de l'entreprise

Pour l'université Ferhat ABBAS Sétif 1  
LE RECTEUR

Pour l'entreprise  
Le Directeur Général

# Contrat Type

**Intitulé du**  
**contrat.....**  
.....  
.....  
.....

## CONTRAT .....N° 01/2016

Le //2016, Il a été convenu entre ..... Désigné par la suite par le terme client. Représentée par :

Mr .....en qualité de Gérant, et/ ou autres personne désignées par l'entreprise suite à une décision.

**UFAS1** représentée par Mr .....en sa qualité de Chef de projet désigné par le recteur suite à la décision n° .....en date du.....

### **Article 1 : Intitulé du Projet :**

Le projet sujet de ce contrat désigné par :.....

### **Article 1 : Résultats attendus Selon fiche de projet cosignée**

- .
- .
- .
- .
- .
- .

### **Article 2 : Contenu du rapport de mission transmission des résultats**

Un rapport de synthèse finalisé à l'occasion d'une séance de travail regroupant l'ensemble des partenaires concernés et comportant :

- a) La liste des travaux effectués
- b) La liste des supports créés
- c) la liste des personnes formées pour les besoins de la mission

.

### **Article 3 : Calendrier d'exécution de cette action**

Lancement de la mission : une semaine après la validation des offres techniques et la signature du Protocole d'accord. Les durées et phases du contrat son résumés dans le tableau suivant :

**DUREE ou PHASES du contrat**

	étapes du projet	Délai en jour	Pourcentage	Prix de la prestation
1ère PHASE				
<b>Seuil des 50% du taux de réalisation du projet</b>				
2ème PHASE				
<b>Montant total du projet en TTC</b>			<b>100%</b>	
<b>Signature du chef de projet UFAS 1</b>		<b>Signature du chef de projet Partenaire</b>		

**Article 4 : Etat des engagements concrets pris par le client de l'action.**

Le client :

- désignera un Chef de projet qui sera chargé du suivi du projet. Il s'assurera de la disponibilité .....
- informera UFAS1 de tout événement susceptible de retarder ou compromettre la mission,
- mettra à la disposition des l'équipe de recherche désignée par l'UFAS 1 toutes informations et documents nécessaires à la bonne exécution de sa mission

**Article 5 : Prix total**

Le prix (TTC) des prestations est fixé à ..... Dinars Algériens(.....  
**DA)**

**Article 6 : Modalités de paiement :**

1<sup>er</sup> Versement :20% du montant total de la prestation après signature du présent contrat.

Soit : ..... Dinars Algériens (..... **DA**).

2<sup>ème</sup> Versement :30% du montant total de la prestation,..... Dinars Algériens  
(.....) lorsque le projet aura atteint la phase des 50%

3<sup>ème</sup> Versement : 50 % du montant total de la prestation restant soit : ..... Dinars  
Algériens (..... **DA**) à la livraison des résultats du projet

**Article 7 : Suivi du déroulement du contrat :**

Durant la période du contrat l'une des deux parties, pourra intervenir pour préciser tout point qui pourrait compliquer ou retarder le projet et proposera toutes solutions compatibles avec l'intérêt de l'ensemble des deux parties.

**Article 8 : Engagement et procédures UFAS 1 :**

UFAS 1 s'engage à travers son chef de projet à réaliser l'objet de ce contrat

L'objet du présent contrat, pourra être mise en œuvre, lorsque :

- 1) le contrat signé ;
- 2) le Client aura payé le montant fixé au titre du 1<sup>er</sup> versement.

**Article 9. CONFIDENTIALITE**

Selon article n°6 de la convention spécifique n° :.....signée en date du :..... entre l'UFAS1 et notre partenaire.....

Fait à Sétif le ...../...../2016

# **Décision de Nomination du chef de projet**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE FERHAT ABBAS SETIF1

**Décision n°** **du**  
**Portant nomination du chef de projet intitulé**  
**« ..... »**

Le Recteur de l'université Ferhat Abbas Sétif 1.

- Vu l'arrêté n° :.....du.....Portant création de l'université Ferhat Abbas Sétif 1.
- Vu l'arrêté n° :.....du .....portant nomination du **Pr DJENANE Abdelmadjid** au poste de Recteur de l'université Ferhat Abbas Sétif 1.
- Vu l'arrêté n° 353 fixant la liste des prestations de services et/ou d'expertises réalisées par l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, en sus de ses missions principales et les modalités d'affectation des ressources y afférentes.
- Vu la convention cadre n° :.....en date du.....entre UFAS1 et son partenaire.....
- Vu la convention spécifique n° : en date du entre UFAS1 et son partenaire.....

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté a pour objet la nomination du chef de projet intitulé :

.....relatif à la convention spécifique nommée ci-dessus.

**Article 2** : Mr ..... en qualité de..... et nommé

pour la durée fixée par la convention spécifique en tant que **chef de projet**.

**Article 3** : Le chef de projet ainsi nommé, s'engage à former une équipe pour mener à

terme le projet selon les clauses contenues dans la convention spécifique.

Le RECTEUR



# Autres documents

- Lettre accompagnée du canevas
- Engagement individuel
- Engagement chef de projet
- Fiche projet

# Equipe du S2B

- Atelier : Volet Formation.  
**Pr T. Aliouane & Mr Zerroug. R**
- Atelier : Volet Recherche.  
**Pr M. Hamidouche & Mr Khabet. S**
- Atelier : Volet Evènement & RelEx.  
**Mr Benachour. N**

Responsables de la cellule

Pr Aliouane Toufik organisation des journées S2B

Pr Demagh Naceredine suivi des projets

Merci pour votre  
attention



